



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 08 juin 2018

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Claude LAMART, Guy BOYER, Henry VERGNE, Andre AUBERT, Stephane LESTIEVENT, Yannick COSTE

Absentes : Marie MONTEIL, Christine MARTIN, Elodie SERTILLANGE

Excusée: Christelle GRAVIERE représentée par Bruno EYZAT

Secrétaire(s) de la séance : Claude LAMART

Ordre du jour:

1 Suppression de poste adjoint administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De supprimer à compter du 18 juin 2018, un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17 h) non permanent relevant de la filière administratif ; appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratif.

Article 2: De supprimer à compter du 18 juin 2018, un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2 ème classe à temps non complet (17h) permanent relevant de la filière administrative; appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratif ;

2 Désignation d'un délégué de la protection des données Règlement Européen Général sur la protection des Données personnelles (RGPD)

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Le conseil municipal, après ouïe de cet exposé et délibérations, approuve à l'unanimité la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Madame Marie MONTEIL est désignée Déléguée à la protection des données à l'unanimité.

3 Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Intercommunal ÂGE et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le *Maire* expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le **Maire** propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,

- de désigner le DPD du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

4 Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2018

Dans le but d'assurer la sécurité sur la voie communale "chemin de randonnée de la Panouille" situé à "Auzolle Petite" par la réfection du pont, le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police, présenté par M.le Maire qui s'élève à la somme de 8 160€ HT.

5 Demande de subvention Amicale des sapeurs pompiers de Tauves

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l' Amicale des Sapeurs Pompiers de Tauves sollicitant la commune de Trémouille Saint Loup pour l'octroi d'une subvention.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention par nombre d'habitant. Il précise à l'assemblée que la population municipale en vigueur à compter du 1er janvier 2018 est de 134 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord pour une subvention de 1 € par habitant soit 134 €,
- **AUTORISE** Mr le Maire à émettre le mandat correspondant.

6 Ouverture des Gîtes en période estivale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se questionner sur l'utilité de maintenir les gîtes ruraux ouverts pendant la période du 15 Novembre au 15 Mars. Il précise que ces derniers sont très rarement loués à cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- décide à compter du 30 septembre 2018 la fermeture des gîtes ;
- décide à compter de l'année 2019 les gîtes seront ouverts du 4 mai 2019 au 28

septembre 2019

7 Questions diverses:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame ESPINASSE sont acquéreurs de la parcelle D30

Monsieur le Maire informe qu' une demande de pose de glissières de sécurité sur la CD 73 a été faite auprès du Conseil Départemental

Le Maire

Bruno EYZAT

